



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Rwanda

Question écrite n° 40039

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense au sujet du génocide rwandais. En effet, toute la lumière est loin d'avoir été faite sur la vraie nature des rapports qui existaient entre Paris et un régime rwandais devenu génocidaire. Dix ans après le génocide du Rwanda, la question reste posée en ce qui concerne le rôle de la France dans ces événements. Il est établi que la France a aidé militairement, diplomatiquement et financièrement, pendant quatre ans, de 1990 à 1994, un gouvernement de Kigali, celui de Juvénal Habyarimana. La France s'est tenue aux côtés de ce pays. Elle a été le seul pays occidental à adopter une telle attitude. Au plus fort des tueries, des membres de ce gouvernement ont été reçus à Paris, malgré les appels du président de la Ligue des droits de l'homme ayant averti l'Elysée que cet accueil allait apporter la caution de la France aux auteurs des tueries en cours et les conforter dans leur entreprise. Cependant, des ambiguïtés demeurent et jusqu'à ce jour, les questions concernant l'exactitude du comportement de la France à l'époque des faits et les responsabilités de cette dernière restent ouvertes. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement du travail confié à la mission d'information parlementaire pour lever les ombres qui demeurent sur cette question délicate. De plus, il lui serait agréable de savoir quels moyens sont actuellement mis en oeuvre par la France pour arriver à une vraie pacification du pays. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Au sortir de la crise rwandaise, la France s'est efforcée de faire toute la lumière sur les événements tragiques survenus en avril 1994. Une mission d'information parlementaire, présidée par M. Quilès, a été créée en 1998 pour répondre à l'ensemble des interrogations suscitées par notre engagement au Rwanda entre 1990 et 1994. Cet effort de vérité, qu'aucun autre pays n'a mené de manière aussi approfondie, a permis de restituer toute la complexité des facteurs qui ont mené à la tragédie d'avril 1994. Les conclusions de cette mission rappellent que la France a été ; le pays le plus actif non seulement pour tenter de prévenir le drame de 1994, mais également pour tenter de mobiliser la communauté internationale afin de venir en aide aux victimes du génocide. L'échec de nos efforts en faveur de la paix ne peuvent constituer les « preuves » d'une responsabilité, encore moins d'une complicité. Alors que la France n'avait pas de liens historiques particuliers avec le Rwanda, elle s'est très tôt investie dans les efforts pour tenter d'enrayer la montée des tensions dans ce pays, qui avait déjà connu de graves violences intercommunautaires au cours des années 70. Face à un début de guerre civile au début des années 90, notre pays a tenté de faire prévaloir la voie de la négociation politique et du processus de réconciliation nationale. Cette politique s'est traduite par des contacts réguliers avec l'ensemble des forces politiques rwandaises, et en particulier avec le Front Patriotique Rwandais (FPR), qui avait lancé une offensive militaire à partir de l'Ouganda le 1er octobre 1990. Ces contacts visaient à faire cesser la guerre entre les forces gouvernementales et les forces rebelles du FPR et à encourager l'ouverture politique. C'est dans ce cadre que la France, ainsi que d'autres acteurs de la communauté internationale, ont cherché à dissuader le FPR de lancer une offensive militaire sur Kigali, qui aurait inmanquablement entraîné des centaines de milliers de personnes sur les chemins de l'exode ce qui s'est, malheureusement, produit en avril 1994. Les pressions diplomatiques

exercées par la France et la communauté internationale ont permis, jusqu'en avril 1994, de préserver l'espoir d'une solution politique au conflit entre le gouvernement rwandais et le FPR. En 1992, le gouvernement a ainsi engagé un dialogue avec le FPR, ce qui a permis d'aboutir à un ensemble d'accords dits accords d'Arusha, qui prévoyaient un cessez-le-feu et un partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition. En application des accords d'Arusha, la France procéda, entre le 15 octobre et le 15 décembre 1993, au retrait de ses forces militaires présentes au Rwanda. Un contingent des Nations Unies (MINUAR) fut déployé pour prendre le relais et assurer la sécurisation du processus de paix. Au moment du déclenchement des massacres, il n'y avait sur le terrain aucun soldat français autre que ceux de l'opération Amarylis (9-14 avril), venus évacuer les ressortissants français et étrangers. Aucun coopérant ni aucun militaire français - est-il besoin de le dire ? - n'a donc pu participer, de près ou de loin, au génocide perpétré au Rwanda. Les événements du 6 avril 1994 ont mis fin à tout espoir de solution pacifique au problème rwandais. L'attentat contre l'avion du président Habyarimana a ouvert la voie aux extrémistes, qui avaient tout fait pour s'opposer à la logique du partage du pouvoir et s'étaient préparés à un affrontement majeur. Les pilotes de l'avion transportant le président Habyarimana étant Français, cet attentat fait actuellement l'objet d'une instruction judiciaire en France, dont les conclusions n'ont pas encore été transmises. En juin 1994, face à l'accélération des événements sur le terrain et à la division du Conseil de sécurité sur le renforcement de la Minuar, la France a fait le choix de l'intervention humanitaire. L'opération Turquoise, d'une durée de deux mois, conformément au mandat que lui avait donné le Conseil de sécurité, a été la seule opération humanitaire d'ampleur qui ait été engagée pour sauver les populations menacées. Le 4 juillet, la France a ainsi mis en place une zone humanitaire sûre afin de mettre les populations à l'abri des combats qui faisaient rage dans le Sud (Butare) et dans l'Ouest (Kibuye) du pays. Cette opération n'a pas été en mesure d'empêcher tous les massacres, notamment dans les premiers jours de sa mise en place. Mais elle a permis à des milliers de personnes d'échapper aux combats et à des centaines de milliers de personnes déplacées de bénéficier de secours et de soins. Si cette opération n'avait pas eu lieu, on peut supposer que des centaines de milliers, voire des millions de Rwandais, se seraient réfugiés au Zaïre ou au Burundi voisins, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour la stabilité de ces pays, comme les événements au Zaïre d'alors peuvent en témoigner. Contrairement aux accusations qui ont pu être portées contre la France, l'opération Turquoise n'a jamais failli à son devoir de neutralité et n'a jamais eu d'autre objectif que de sécuriser les populations civiles pendant la poursuite des combats militaires. La position de la France est aujourd'hui de privilégier l'avenir et de ne pas entrer dans une polémique, dont les principaux éléments ont déjà trouvé réponse dans le travail effectué par la mission parlementaire d'information. C'est ce message que on prédécesseur, Michel Barnier, a personnellement adressé au ministre des affaires étrangères du Rwanda, M. Charles Murigande, à l'occasion d'un entretien approfondi, à Prétoria le 28 juillet dernier. Lors de cette rencontre, il a été convenu de mener un travail de mémoire en commun, mais aussi de regarder vers l'avenir, dans l'intérêt du Rwanda mais aussi de l'ensemble de la région des grands lacs africains. Pour cela, la France considère le Rwanda comme un partenaire important avec qui nous souhaitons entretenir des relations de confiance. L'instauration d'une paix durable dans la région des grands lacs passe par une normalisation des relations du Rwanda avec ses voisins, et en particulier la République démocratique du Congo. La France favorise à cette fin toutes les initiatives allant en ce sens, comme l'établissement d'un mécanisme de vérification des frontières ou la réussite de la prochaine conférence internationale sur la paix et la sécurité dans les grands lacs, qui pourront rétablir la confiance et installer une logique de coopération politique et économique dans la région.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40039

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3762

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8914